

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ABONNES ASS
Service d'assainissement collectif de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ABONNES AU REGLEMENT DE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Numéro	Désignation	Unité	Prix unitaire en € HT
1	Contrôles de conformité d'un branchement particulier à la demande de l'abonné, en cas de branchement neuf par exemple (1ère visite) Cette prestation comprend : - prise de rendez-vous par courrier - enquête sur place avec réalisation des tests nécessaires - élaboration d'une fiche de synthèse par parcelle avec schémas et photos - rédaction et envoi d'un certificat de conformité le cas échéant - ou préparation d'un courrier à l'attention de l'utilisateur non conforme	Unité	110,00
2	Contrôles de conformité d'un branchement particulier à la demande de l'abonné, en cas de vente par exemple (1ère visite) Cette prestation comprend : - prise de rendez-vous par courrier - enquête sur place avec réalisation des tests nécessaires - élaboration d'une fiche de synthèse par parcelle avec schémas et photos - rédaction et envoi d'un certificat de conformité le cas échéant - ou préparation d'un courrier à l'attention de l'utilisateur non conforme	Unité	150,00
3	Contrôles de conformité d'un branchement individuel à la demande du propriétaire ou du gestionnaire de la copropriété, en cas de vente d'un immeuble par exemple (1ère visite) Cette prestation, par unité de logement, comprend : - prise de rendez-vous par courrier - enquête sur place avec réalisation des tests nécessaires - élaboration d'une fiche de synthèse par parcelle avec schémas et photos - rédaction et envoi d'un certificat de conformité le cas échéant - ou préparation d'un courrier à l'attention de l'utilisateur non conforme	Unité	70,00
4	Suivi du dossier, en cas de non-conformité d'un branchement particulier, jusqu'à rétablissement de la conformité Cette prestation comprend : - Participation à la réunion de réception des travaux sur site sur demande de l'utilisateur - Vérification des travaux exécutés chez l'utilisateur - Relance des usagers n'ayant pas réalisé leurs travaux au bout du délai défini dans le règlement de service - 6 mois après la relance, préparation pour la Collectivité d'un courrier de mise en demeure de réaliser les travaux - rédaction et envoi d'un certificat de conformité le cas échéant	Unité	90,00
5	Désobstruction du branchement du fait de la négligence d'un usager	Unité	400,00
6	Contrôle de conformité des branchements neufs pour une habitation collective inférieure ou égale à 5 logements	Unité	160,00
7	Contrôle de conformité des branchements neufs pour une habitation collective supérieure ou égale à 5 logements	Unité	550,00
8	Attestation de desserte à l'occasion de la cession d'un bien immobilier (sans déplacement)	Unité	40,00
9	Contrôle de conformité des branchements neufs pour autres locaux (établissement public, société, ...)	Unité	300,00
10	Contrôle de conformité de branchements existants des habitations individuelles et collectives à la demande de la Collectivité hors du cadre de l'engagement contractuel	Unité	110,00
11	Contrevisite de conformité à la demande de la collectivité	Unité	70,00
12	Raccordement de jour d'une installation neuve à une installation existante	Unité	1 900,00
13	Raccordement de nuit d'une installation neuve à une installation existante	Unité	2 600,00
14	Interventions de nuit du Délégué au titre de la mise en service des installations nouvelles	Unité	150,00